



Pour des communautés plus sécuritaires

**Le plan conservateur pour le système
de justice pénale canadien**

**L'honorable Stephen Harper, député, CP
Chef, Parti conservateur du Canada**

**Le 1er juin 2004
Whitby (Ontario)**



Table des matières

Introduction.....	3
Élimination du registre des armes à feu.....	4
Plus de ressources à l'application de la loi	6
Registre national des prédateurs sexuels.....	7
Élimination des échappatoires juridiques en cas de possession de matériel de pornographie juvénile	8
Le principe des peines réelles	9
Exécution des ordonnances d'expulsion en souffrance	11
Résumé des engagements	12

Pour des communautés plus sécuritaires

Introduction

Tous les Canadiens devraient se sentir en sécurité chez eux et dans nos rues. Notre système de justice doit assurer que le crime entraîne des conséquences. Ce sont les victimes de crime qui doivent bénéficier de notre compassion avant tout, et notre système de justice doit répondre aux besoins des victimes, et non pas gêner les criminels.

Bien que le taux de criminalité soit inférieur à la pointe affichée au milieu des années 1990, il est toujours beaucoup trop élevé. La diminution du taux de criminalité moyen n'est nullement un réconfort pour ceux qui ont été cambriolés ou dont un membre de la famille a été tué.

Un gouvernement conservateur rétablira l'imputabilité et l'équilibre au sein du système de justice pénale du Canada.

Nous allons veiller à ce que ceux qui sont responsables de l'application de la loi aient plus de ressources pour faire leur travail en allouant tous les fonds qui auraient été utilisés pour le registre fédéral des armes à feu aux services de police de première ligne.

Nous allons protéger nos enfants contre les prédateurs en assurant qu'un nouveau registre national des délinquants sexuels comprend tous ceux qui représentent une menace pour nos enfants et en supprimant tous les moyens de défense en cas de possession de matériel de pornographie juvénile.

Nous allons appliquer le principe des peines réelles en procédant à des réformes comme l'élimination de la libération d'office, des peines avec sursis en cas d'infraction grave et de la « disposition de la dernière chance ».

Nous allons protéger notre sécurité nationale en expulsant les personnes faisant l'objet d'une ordonnance de déportation, mais étant toujours au pays, en nous concentrant sur les gens soupçonnés d'être des criminels ou de poser un risque pour la sécurité nationale.

Élimination du registre des armes à feu

La loi sur les armes à feu, y compris les dispositions sur l'enregistrement des armes, devrait être remplacée par un système de contrôle des armes efficace et rentable, qui respecte le droit des Canadiens de posséder et d'utiliser des armes à feu de façon responsable.

Des pénalités plus sévères devraient être imposées aux personnes reconnues coupables d'avoir utilisé une arme à feu pour commettre un crime.

Les réalisations des Libéraux

Le registre des armes à feu avait coûté 941,9 millions de dollars aux contribuables à la fin mars 2004. Si on ajoute les coûts d'application, que de nombreuses provinces refusent de payer, ce coût s'élève à quelque 2 milliards.

En décembre 1999, la GRC a dit qu'elle avait dû assigner 391 employés à l'enregistrement des armes à feu.

Le chef de la police de Toronto Julian Fantino : « Les armes à feu sont un problème continu, des homicides ayant récemment été commis à Toronto, et le registre des armes à feu ne fait rien pour empêcher ces crimes ou nous aider à les résoudre. Aucune des armes qui semblent avoir été utilisées n'est enregistrée, et nous pensons que plus de la moitié d'entre elles sont entrées, souvent via les États-Unis, illégalement au Canada. Le registre des armes à feu est plus philosophique que pratique, et les fonds qui y sont alloués seraient beaucoup plus efficaces pour la lutte au terrorisme et une foule d'autres initiatives pour la sécurité publique ». (3 janvier)

L'ancien ministre ontarien de la Sécurité publique Bob Runciman : « Le registre des armes à feu ne permet pas de lutter contre le crime. Il cible les mauvaises personnes et n'a aucun effet dans la rue. Ce n'est qu'une question de politique ». (3 août)

L'engagement des Conservateurs

Un gouvernement conservateur dirigé par Stephen Harper va abolir la loi sur l'enregistrement des armes à feu.

Les économies ainsi réalisées seront allouées au services de polices de première ligne.

Nous allons collaborer avec les provinces afin de concevoir des programmes de contrôle efficaces permettant d'empêcher les criminels de posséder des armes, tout en respectant le droit des honnêtes citoyens de posséder et d'utiliser des armes à feu de façon responsable.

Un gouvernement conservateur va immédiatement abolir le registre des armes à feu, ce qui devrait libérer de 25 à 100 millions de dollars chaque année. Des fonds qui pourront être alloués aux services de police.

Nous prendrons entre autres les mesures suivantes :

- Imposer des pénalités minimales exécutoires en cas d'utilisation criminelle d'une arme à feu et de possession illégale d'arme.
- Assurer le contrôle sévère des individus à risque élevé.
- Lutter contre le trafic d'armes.
- Adopter une loi sur le rangement sécuritaire.
- Offrir une formation sur la sécurité des armes à feu.
- Établir un système de permis pour tous ceux qui veulent acquérir et utiliser des armes à feu en toute légalité.
- Mettre plus de policier au travail dans nos communautés.
- Tenir un registre des criminels reconnus à qui les tribunaux ont interdit de posséder une arme à feu.

Plus de ressources à l'application de la loi

Les réalisations des Libéraux

Les compressions budgétaires de Paul Martin ont entraîné le sous-financement de la GRC et d'autres organismes de protection à la fin des années 1990 (notamment l'abandon complet de la Police canadienne des ports). Même le centre de formation de la GRC à Regina a dû fermer ses portes de façon temporaire en 1999. Des millions de dollars et des années de travail sont réservés aux activités liées au registre des armes à feu des Libéraux. Ce n'est qu'après les événements du 11 septembre 2001, qui ont mis en lumière l'importance de la sécurité nationale, que la GRC a commencé à recevoir un financement nettement accru – quoique ne permettant toujours pas de relever les défis posés par des menaces nationales et internationales comme le crime organisé, le terrorisme, l'immigration illégale, et la cybercriminalité, ce qui comprend la pornographie juvénile et la séduction des enfants.

Le gouvernement alloue 25 millions de dollars par année à la tenue du registre des armes à feu. Cependant, l'année dernière, le registre a coûté au moins 48 millions, et avec les coûts cachés de la diversion des ressources, le coût réel du registre pourrait être de près de 100 millions de dollars par année.

L'engagement des Conservateurs

Un gouvernement conservateur va immédiatement abolir le registre des armes à feu, ce qui devrait libérer de 25 à 100 millions de dollars chaque année, fonds qui pourront être alloués à l'application de la loi. Cela nous permettra de pleinement financer un registre national des prédateurs sexuels, dont l'établissement coûtera environ 2 millions de dollars et la tenue annuelle, 500 000 \$.

25 millions de dollars par année nous permettraient également d'engager et de former 200 nouveaux agents de la GRC. Nous allons nous assurer que de nouveaux agents sont assignés aux services de première ligne, par exemple :

- identifier la pornographie juvénile et les prédateurs sur Internet,
- empêcher le trafic d'armes à la frontière canadienne,
- protéger les ports canadiens contre l'immigration illégale et le terrorisme potentiel, et
- sévir contre les gangs et le crime organisé.

Registre national des prédateurs sexuels

Les réalisations des Libéraux

Depuis des années, les partis d'opposition, les forces policières, les victimes et les gouvernements provinciaux demandent la création d'un registre national des prédateurs sexuels, fournissant à la police, de façon proactive, de l'information sur tous les prédateurs sexuels connus vivant dans une communauté donnée. Les Libéraux tergiversent, disant que le système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) suffit, même s'il ne renferme pas d'information à jour sur les coordonnées des prédateurs sexuels ayant déjà été condamnés.

Finalement, juste avant les élections, les Libéraux ont soumis et adopté une loi sur les prédateurs sexuels. Le Canada aura finalement un registre national des prédateurs sexuels d'ici l'automne 2004. Cependant, cette nouvelle loi comporte des lacunes :

- Elle n'est pas pleinement rétroactive, car le registre ne contiendra de l'information que sur les prédateurs sexuels qui purgent une peine ou qui ont déjà été inscrits dans le registre des prédateurs sexuels de l'Ontario. Les prédateurs sexuels considérés comme susceptibles de récidiver et qui ont purgé leur peine ne figureront pas dans le registre.
- Les prédateurs sexuels reconnus coupables par un tribunal de la jeunesse ne figureront pas dans le registre.
- Les prédateurs sexuels canadiens reconnus coupables dans un pays étranger et qui sont transférés au Canada ne figureront pas dans le registre.
- Les prédateurs sexuels peuvent porter leur inscription en appel pour que leur nom soit supprimé du registre.

L'engagement des Conservateurs

Un gouvernement conservateur dirigé par Stephen Harper financera pleinement le registre national des prédateurs sexuels à l'aide d'une partie des fonds découlant de l'élimination du registre des armes à feu des Libéraux.

Nous allons éliminer les échappatoires du projet de loi C-16 et modifier la loi afin d'assurer l'inscription obligatoire de tous les prédateurs sexuels, peu importe où, quand et à quel âge ils ont été condamnés.

Élimination des échappatoires juridiques en cas de possession de matériel de pornographie juvénile

Le gouvernement fédéral a dit dans sa soumission à la Cour suprême du Canada, dans l'affaire R. c. Sharpe, que la pornographie juvénile, peu importe sa forme, est dangereuse pour les enfants. « L'importance fondamentale et primordiale de protéger les enfants contre toute forme d'abus sexuel dépasse de loin tout avantage pouvant découler du fait de permettre aux gens de posséder du matériel de pornographie juvénile ». « La possession de matériel de pornographie juvénile, en images ou en texte, alimente les fantasmes sexuels des pédophiles et incite certains d'entre eux à poser des actes répréhensibles. »

Pourtant, la nouvelle loi sur la pornographie juvénile, le projet de loi C-20, soumise après le jugement sur l'affaire Sharpe, a remplacé le mode de défense du « mérite artistique » par l'échappatoire juridique qu'est le « bien public ».

Les réalisations des Libéraux

Le 5 décembre 2002, le ministre de la Justice Martin Cauchon a dit qu'il n'interdirait pas complètement la possession de matériel de pornographie juvénile, car cela pourrait enfreindre les garanties sur la liberté d'expression de la Charte des droits et libertés.

Le 28 octobre 2003, Martin Cauchon a dit : « Le projet de loi C-20 est conforme à la décision de la Cour suprême. Il vise à simplifier et à réduire les moyens de défense qui existent actuellement en les fusionnant en un seul et même moyen de défense fondé sur le bien public ».

L'engagement des Conservateurs

Un gouvernement conservateur dirigé par Stephen Harper éliminera toutes les échappatoires justifiant la possession criminelle de matériel de pornographie juvénile, y compris le moyen de défense fondé sur le « bien public ».

Nous allons investir dans une stratégie nationale visant à lutter contre la pornographie juvénile.

Nous allons interdire les peines avec sursis dans les cas d'infractions sexuelles sur des enfants, et assurer que toutes les personnes accusées de tels crimes purgent la totalité de leur peine et sont retirées de la communauté.

Le principe des peines réelles

Les réalisations des Libéraux

Selon statistiques du Service correctionnel du Canada, datant de l'année dernière, des criminels en liberté conditionnelle ont commis 6 meurtres, 10 tentatives de meurtre, 60 voies de faits graves, 33 viols et 102 vols à main armée.

En 1997, Michael Pelletier est entré par effraction dans une maison et a tué Anna Lippucci, 83 ans. Pelletier, un toxicomane de 21 ans, purgeait une peine avec sursis de six mois dans un foyer de transition pour l'utilisation dangereuse d'un véhicule motorisé, deux accusations de vol de plus de 1 000 \$, et le non-respect des conditions d'une peine antérieure.

En 2002, alors qu'il était en libération conditionnelle, le meurtrier récidiviste violent Conrad Brossard a été arrêté pour le viol et le meurtre de Cécile Clément.

En 2003, après n'avoir purgé que 7 ans de trois peines d'emprisonnement à vie pour trois meurtres, Darcy Bertrand a été transféré dans une prison à sécurité minimale. Le transfert a eu lieu sans que les membres restants de la famille des victimes, habitant à 20 minutes de la prison, en aient été informés.

En juillet 2003, le Service correctionnel du Canada a transféré un agresseur sexuel récidiviste dans un foyer de transition dans le même quartier de Toronto où la jeune Holly Jones, 10 ans, avait été kidnappée et tuée quelques mois plus tôt.

Le violeur, pyromane et voleur armé bien connu Martin Ferrier, diagnostiqué comme un « psychopathe incurable » et considéré comme susceptible de récidiver par la Commission nationale des libérations conditionnelles, devrait être remis en liberté en juillet 2004, malgré des demandes répétées pour qu'il soit déclaré contrevenant dangereux.

L'engagement des Conservateurs

Un gouvernement conservateur dirigé par Stephen Harper :

- Veillera à ce que les peines avec sursis (« assignation à résidence ») ne s'appliquent pas aux crimes graves, violents ou commis avec une arme, aux agressions sexuelles ou à un trafic de drogue majeur.
- Nous allons abroger l'article 745.6 du Code criminel – la « disposition de la dernière chance » – permettant à un contrevenant purgeant une peine à perpétuité de demander sa libération conditionnelle après seulement 15 ans.
- Nous allons imposer la désignation exécutoire de « contrevenant dangereux » au troisième crime violent ou sexuel.
- Nous allons appliquer des peines consécutives exécutoires (au lieu de peines concurrentes, comme c'est habituellement le cas) en cas d'infractions violentes multiples.
- Nous allons remplacer la libération d'office (la loi permettant aux détenus d'être libérés sur parole après avoir purgé seulement les deux tiers de leur peine) par la remise en liberté conditionnelle méritée.

Exécution des ordonnances d'expulsion en souffrance

Dans son rapport de 2003, la vérificatrice générale précise que « environ 36 000 mesures de renvoi n'ont pas été exécutées au cours des six dernières années. Le Système de soutien des opérations des bureaux locaux fait état quelque 30 000 mandats d'arrestation en suspens, dont certains remontent à des dates antérieures à 1997 ».

C'est une menace inacceptable pour notre sécurité interne.

Les réalisations des Libéraux

Des analystes de sécurité ont dit que le Canada risque de devenir un « havre » pour les criminels et les terroristes. Des rapports de la GRC et du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) soutiennent que des organisations criminelles internationales et des groupes terroristes sont actifs au Canada. Selon le SCRS, plus de 50 groupes terroristes sont actifs au Canada. Pourtant, les Libéraux refusent d'appliquer les lois existantes pour lutter contre les criminels qui abusent du système et contrer les risques pour notre sécurité nationale.

Par exemple, le gouvernement fédéral a reconnu qu'il tente sans succès d'expulser Malkiat Singh depuis 1991. Singh est coupable de meurtre en Inde et a été identifié ici au Canada par ses empreintes digitales.

O'Neil Grant, reconnu coupable du meurtre de Georgina Leimonis en 1994, et Clinton Gayle, reconnu coupable du meurtre par balle de l'agent de police de Toronto Todd Baylis en 1994, font tous deux l'objet d'une ordonnance de déportation du Canada, mais sont toujours ici.

L'engagement des Conservateurs

Un gouvernement conservateur dirigé par Stephen Harper accélérera les renvois, traitant en priorité les personnes ayant un casier judiciaire ou des liens avec le crime organisé ou des organisations terroristes.

Résumé des engagements

Élimination du registre des armes à feu

Un gouvernement conservateur dirigé par Stephen Harper va éliminer le registre des armes à feu. Les économies ainsi réalisées seront allouées à l'application de la loi.

Nous allons collaborer avec les provinces afin de concevoir des programmes de contrôle efficaces permettant d'empêcher les criminels de posséder des armes, tout en respectant le droit des honnêtes citoyens de posséder et d'utiliser des armes à feu de façon responsable. Nous prendrons entre autres les mesures suivantes :

- Imposer des pénalités minimales exécutoires en cas d'utilisation criminelle d'une arme à feu et de possession illégale d'arme.
- Assurer le contrôle sévère des individus à risque élevé.
- Lutter contre le trafic d'armes.
- Adopter une loi sur le rangement sécuritaire.
- Offrir une formation sur la sécurité des armes à feu.
- Établir un système de permis pour tous ceux qui veulent acquérir et utiliser des armes à feu en toute légalité.
- Mettre plus de policier au travail dans nos communautés.
- Tenir un registre des criminels reconnus à qui les tribunaux ont interdit de posséder une arme à feu.

Plus de ressources pour l'application de la loi

Un gouvernement conservateur va immédiatement abolir le registre des armes à feu, ce qui devrait libérer de 25 à 100 millions de dollars chaque année, fonds qui pourront être alloués à l'application de la loi. Cela nous permettra de pleinement financer un registre national des prédateurs sexuels, dont l'établissement coûtera environ 2 millions de dollars et la tenue annuelle, 500 000 \$.

25 millions de dollars par année nous permettraient également d'engager et de former 200 nouveaux agents de la GRC. Nous allons nous assurer que de nouveaux agents sont assignés aux premières lignes de l'application de la loi, par exemple :

- identifier la pornographie juvénile et les prédateurs sur Internet,
- empêcher le trafic d'armes à la frontière canadienne,
- protéger les ports canadiens contre l'immigration illégale et le terrorisme potentiel, et
- sévir contre les gangs et le crime organisé.

Registre national des prédateurs sexuels

Un gouvernement conservateur dirigé par Stephen Harper financera pleinement le registre national des prédateurs sexuels à l'aide d'une partie des fonds découlant de l'élimination du registre des armes à feu des Libéraux.

Nous allons éliminer les échappatoires du projet de loi C-16 et modifier la loi afin d'assurer l'inscription obligatoire de tous les prédateurs sexuels, peu importe où, quand et à quel âge ils ont été condamnés.

Élimination des échappatoires juridiques en cas de possession de matériel de pornographie juvénile

Un gouvernement conservateur dirigé par Stephen Harper éliminera toutes les échappatoires justifiant la possession criminelle de matériel de pornographie juvénile, y compris le moyen de défense fondé sur le « bien public ».

Nous allons investir dans une stratégie nationale visant à lutter contre la pornographie juvénile.

Nous allons interdire les peines avec sursis dans les cas d'infractions sexuelles sur des enfants, et assurer que toutes les personnes accusées de tels crimes purgent la totalité de leur peine et sont retirées de la communauté.

Le principe des peines réelles

Un gouvernement conservateur dirigé par Stephen Harper :

Veillera à ce que les peines avec sursis (« assignation à résidence ») ne s'appliquent pas aux crimes graves, violents ou commis avec une arme, aux agressions sexuelles ou à un trafic de drogue majeur.

Nous allons abroger l'article 745.6 du Code criminel – la « disposition de la dernière chance » – permettant à un contrevenant purgeant une peine à perpétuité de demander sa libération conditionnelle après seulement 15 ans.

Nous allons imposer la désignation exécutoire de « contrevenant dangereux » au troisième crime violent ou sexuel.

Nous allons appliquer des peines consécutives exécutoires (au lieu de peines concurrentes, comme c'est habituellement le cas) en cas d'infractions violentes multiples.

Nous allons remplacer la libération d'office (la loi permettant aux détenus d'être libérés sur parole après avoir purgé seulement les deux tiers de leur peine) par la remise en liberté conditionnelle méritée.

Exécution des ordonnances d'expulsion en souffrance

Un gouvernement conservateur dirigé par Stephen Harper accélérera les renvois, traitant en priorité les personnes ayant un casier judiciaire ou des liens avec le crime organisé ou des organisations terroristes.